

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

MARTINIQUE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du 09 septembre 2015

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
35	24		28	
			Dont procurations	
			04	
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
28	28	00	00	00

Date de la convocation

02/09/2015

Date d'affichage

03/09/2015

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

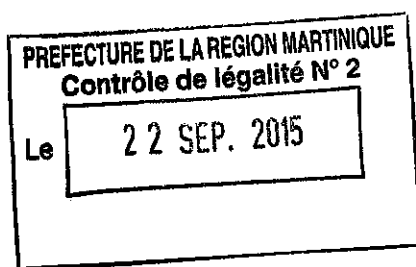
**FINANCES**

\*\*\*\*\*

**Remboursement de Mme Sylviane JEAN**

Président de Séance :  
Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :  
Maurice JOSEPH-MONROSE



L'an deux mille quinze et le **neuf septembre** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents** : Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**Absents excusés** : MM. Cémiane MOUTOUCOUMARO, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Christophe AGELAN, Renaud SAINT-ALBIN.

**Absents** : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Joseph Armand BRAY, Marinette TORPILLE, Philippe TAIEB.

**Procurations** : Cémiane MOUTOUCOUMARO, Antoine JEAN-BOLO, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS ont respectivement donné procuration à Eric JULTAT, Nicole DUFEAL, Yolène LARGEN-MARINE, Laurie ABAUL.

**REMBOURSEMENT DE MADAME Sylviane JEAN**

À la demande de monsieur le Maire, madame Dominique CUPIT indique que par courrier en date du 24 décembre dernier, madame Sylviane JEAN réclame à la ville le remboursement de la location d'un emplacement qu'elle a sollicité pour le tour des yoles rondes de juillet 2014.

Après recherches auprès des services chargés de la gestion de cette manifestation, singulièrement le comité de pilotage, il en ressort que :

- l'emplacement de stationnement qui lui avait été attribué ne répondait pas aux engagements pris par la ville (notamment la mise à disposition d'un branchement électrique) ;

- les tentatives de trouver une solution alternative sont restées vaines ;
- madame Sylviane JEAN a dû repartir sans pouvoir exercer.

Madame Sylviane JEAN avait au préalable réservé la place de son snack en s'acquittant de la somme réclamée pour les snacks roulants, soit quatre cents euros (400 €).

La Commission « Finances », réunie en séance le jeudi 27 août dernier a émis un avis favorable à ce remboursement.

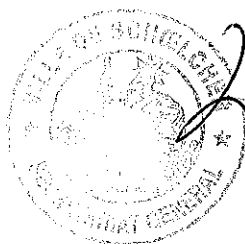
---

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de madame Dominique CUPIT et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le principe de remboursement de la somme de quatre cents euros (400 €) à Sylviane JEAN versés pour la location d'un espace non utilisable lors du tour des yoles rondes de juillet 2014 pour cause d'engagements non tenus par la ville ;**
  - **d'imputer cette somme au budget communal.**
- 

↑ Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 21 SEP. 2015

Le Maire



Luc CLEMENTE